Fiche de Données de Sécurité
RELEVI SPLUFF WC OCEAN

Fiche du 9/1/2019, révision 3
Conforme au Règlement (EC) No. 830/2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commercial: RELEVI SPLUFF WC OCEAN
Code commercial: 5509

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :
Détergent pour wc pour usage domestique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
RE.LE.VI. S.p.A. - Via Postumia n.1- 46040 RODIGO Mantova - Italia
Phone +39.0376.684011 - FAX +39.0376.658076
www.relevi.it - info@relevi.it

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
sds@relevi.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)
Société: +39 0376 780632 (24 / 24h - 7 / 7d - italien / anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.
Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Danger
Mentions de danger:
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Atelier Terre d'Hygiène

Qualité speciale:
EUH208 Contient 4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE. Peut produire une réaction allergique.
Contient
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

Composition - Reg (CE) n °648/2004
Contient:
agents de surface anioniques 30 % et plus
Le produit contient également : Parfums
Allergènes : LINALOOL, COUMARIN
Agents conservateurs: --

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.		Classification
30 %	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	CAS: EC: REACH No.:	68411-30-3 270-115-0 01-2119489428-22	3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
0.156 %	4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	CAS: EC: REACH No.:	32210-23-4 250-954-9 01-2119976286-24	3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317

Alleya, Terre d'Hygiène

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :
En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
Protéger l'œil indemne.
En cas d'ingestion :
Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
En cas d'inhalation :
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Traitement :
Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :
Eau.
Dioxyde de carbone (CO_2).
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Adeya Terre d'Hygiène

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucun en particulier
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3
Travailleur professionnel: 170 mg/kg - Consommateur: 85 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 12 mg/m^3 - Consommateur: 3 mg/m^3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 0.85 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Valeurs limites d'exposition PNEC
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3
Cible: Eau douce - valeur: 0.268 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.0268 mg/l
Cible: usine de traitement des eaux usées - valeur: 3.43 mg/l
4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE - CAS: 32210-23-4
Cible: Eau douce - valeur: 0.0053 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.00053 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 2.01 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.21 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.42 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:
Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:
Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:
Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :
Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :
Aucun
Contrôles techniques appropriés
Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Adelya Terre d'Hygiène

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Aspect:	Solide	--	--
couleur:	Bleu	--	--
Odeur:	Marin	--	--
Seuil d'odeur :	Pas disponible	--	--
pH (sol. 1%):	8.0± 2.0	--	--
Point de fusion/congélation:	Pas disponible	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Pas disponible	--	--
Point éclair:	Pas disponible	--	--
Vitesse d'évaporation :	Pas disponible	--	--
Inflammation solides/gaz:	Pas inflammable	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Pas disponible	--	--
Pression de vapeur:	Pas disponible	--	--
Densité des vapeurs:	Pas disponible	--	--
Densité relative:	Pas disponible	--	--
Hydrosolubilité:	Soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	Pas disponible	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/ eau):	Pas disponible	--	--
Température d'auto-allumage :	Pas disponible	--	--
Température de décomposition:	Pas disponible	--	--
Viscosité:	Pas disponible	--	--
Propriétés explosives:	Pas disponible	--	--
Propriétés comburantes:	Pas disponible	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	Pas disponible	--	--
Liposolubilité:	Pas disponible	--	--
Conductibilité:	Pas disponible	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

Adelya, Terre d'Hygiène

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :
RELEVI SPLUFF WC OCEAN
a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1080 mg/kg
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Négatif

Adeye Terre d'Hygiène

4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE - CAS: 32210-23-4
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

12.1. Toxicité

RELEVI SPLUFF WC OCEAN
Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 2.9 mg/l - Durée h: 48
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1.67 mg/l - Durée h: 96
b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Algues = 3.1 mg/l - Durée h: 360
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 1.41 mg/l - Durée h: 540
Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.268 mg/l - Durée h: 672
c) Toxicité pour les bactéries:
Point final: EC50 = 550 mg/l - Durée h: 3
4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE - CAS: 32210-23-4
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 5.3 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna
Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 22 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Desmodesmus subspicatus
Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 8.6 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Cyprinus carpio
Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 6.8 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Desmodesmus subspicatus
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 8.6 mg/l - Durée h: 96

12.2. Persistance et dégradabilité

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: BIODG06 - Durée: 28GG - %: 85 - Remarques: OECD 301B Ready biodegradability
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3
Bioaccumulation: .2 - Test: Kow - Coefficient de partition 3.32 - Durée: N.A. - Remarques: N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

pas disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Adelya, Terre d'hygiène

14.1. Numéro ONU
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A.

14.4. Groupe d'emballage
N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine pollutant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (UE) 2015/830
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:
Restrictions liées au produit:
Restriction 40
Restrictions liées aux substances contenues:
Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 2012/18/EU (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange
Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

Propre Terre d'Hygiène

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Paragraphs modified from the previous revision:

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities
SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold
Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.
L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association

Adelya, Terre d'Hygiène

	internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Adelya, Terre d'Hygiène